

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024
---	---------------------------------

COMPTRE-RENDU

Réunion	Révision des PPRN - Cartographie des enjeux
Date / Horaire	vendredi 8 décembre 2023 - 10h00
Lieu	Service technique - Mairie de Morne-à-l'Eau
Ordre du Jour	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et validation de la cartographie des enjeux de la commune

Personnes présentes

Commune du Moule

- Jean BARDAIL, Maire de la commune
- Francis Marie, Elu de la commune
- Jacques BLOMBOU, Élu de la commune
- Jean-Louis BONTE, Élu de la commune
- Jimmy GEOFFROY, Élu de la commune
- Arsène FARAUX, Directeur de la DATOS
- Pascale GORDIEN, agent de surveillance du territoire (DATOS)
- Rosita GEOFFROY, responsable du pôle ADS (DATOS)

DEAL

- Thierry LECOMTE, Chef du Service RED
- PONS Sylvain, responsable de l'Unité PPRN (RED)
- FAUNY Corentin, chargé de mission PPRN (RED)

Contexte général

Dans le contexte de la révision du PPRN de la commune de Morne-à-l'Eau, un deuxième atelier dédié à la cartographie des enjeux communaux a eu lieu le 08/12/2023. Celui-ci fait suite au premier atelier de co-construction de la cartographie des enjeux communaux du 28/09/2023, ainsi qu'à la réunion de présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux qui s'est tenue le 25/09/2023.

Le deuxième atelier avait pour objectif principal de discuter de la proposition de cartographie des enjeux de la commune, établie à partir du premier atelier commun, et de valider la cartographie des enjeux qui servira de référence pour la croisée avec les aléas naturels en vue de l'élaboration du Plan de Zonage Réglementaire (PZR).

Déroulé de l'atelier

- M. le maire et un élu de la commune ont rappelé l'importance de pouvoir continuer à développer l'aménagement de la commune, tout en prenant en compte au mieux les risques naturels du territoire.
- La DEAL a rappelé les objectifs de l'atelier du jour.
- Une vérification générale des zones à enjeux (A, B, C) a été effectuée.
- Des rappels sur les grands principes de croisement « aléas / Enjeux » ont été faits de la part de la DEAL.
- Des discussions ont eu lieu sur certains secteurs précis, et des ajustements ont été proposés.
-

Points clefs de l'atelier

Cartographie des aléas

- *Remarques concernant les cartographies d'aléa inondation*

La commune a fait part de ses interrogations concernant la précision de l'aléa inondation sur la zone du bourg de Morne-à-l'Eau, de Richeval et de manière générale, sur l'ensemble de la plaine de Grippon, apparaissant, selon la commune, surestimée.

La DEAL a évoqué la possibilité de préciser l'aléa inondation sur le secteur, notamment grâce à la réalisation d'une nouvelle modélisation hydraulique sur l'ensemble du secteur. La DEAL pourrait assister la commune pour la réalisation de cette étude et des pièces techniques, et a également rappelé qu'une prise en charge par le FPRNM pourrait être envisageable.

La DEAL reste dans l'attente d'une sollicitation officielle sur ce sujet de la part de la commune pour avancer sur l'amélioration de la connaissance. En parallèle, la DEAL a rappelé la nécessité d'avancer sur le processus de révision du PPRN communal, d'ores et

déjà lancé, et que les résultats de la modélisation pourraient être intégrés dans le cadre d'une révision ou modification du PPRN.

La commune a également rappelé la volonté de trouver des possibilités pour envisager des constructions adaptées face aux risques naturels.

Cartographie des enjeux

➤ *Validation des cartographies Enjeux*

La commune a confirmé avoir étudié la cartographie des zones d'enjeux A/B/C et indique que cette dernière apparaît globalement cohérente et représentative du territoire.

La délimitation de la zone A (centre-bourg et zone très urbanisée/artificialisée) n'a amené aucune remarque de la part de la commune.

Concernant la zone B, des ajustements ont été réalisés pour prendre en compte des projets en cours et/ou déjà débutés sur les secteurs de Richeval, Houdan et Vieux-Bourg. Ces trois secteurs, initialement délimités en zone C (non urbanisée), ont été reclassés en B (zone urbanisée) à la demande de la commune.

La commune insiste fortement sur la prise en compte de parcelles à enjeux très précises Richeval, Perrin Houdan et Vieux Bourg qui pour certaines doivent faire l'objet de réajustement avec report de visites de terrain au mois de Janvier 2024 sur ces secteurs.

Le reste des zones C n'a amené aucune autre remarque de la part de la commune.

Suite et perspectives

La DEAL s'est engagée à réaliser la mise à jour de la carte d'enjeux sur la base des éléments évoqués ce jour en réunion et à renvoyer la cartographie en question pour validation à la commune.

Une fois les cartographies d'aléas et d'enjeux validées, le croisement des couches pour l'établissement d'un Plan de Zonage Réglementaire (PZR) pourra débuter. En parallèle, la DEAL poursuit le travail engagé sur la révision du règlement PPR. Ce dernier pourra être présenté dans les grandes lignes au même moment que le PZR au cours du premier semestre 2024.